



Trait d'union Express



Le Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

N° 6

22 mai 2020

UTILISATION DE L'EAU

La municipalité éprouve actuellement des difficultés au niveau du réseau d'aqueduc. Nous avons une fuite d'eau difficile à détecter. Les employés de la voirie travaillent activement afin de régler le problème le plus rapidement possible.

Pour cette raison, tous les citoyens et citoyennes dont la propriété est reliée au réseau d'aqueduc DOIVENT RESTREINDRE au maximum l'utilisation de l'eau potable.

INTERDICTION D'UTILISER l'eau de l'aqueduc pour les activités suivantes :

- Arrosage des pelouses, arbres ou arbustes
- Remplissage des piscines, des bassins d'eau
- Lavage des autos, des VTT, des machineries
- Nettoyage des entrées d'autos, des patios et galeries
- Jeux d'eau
- Etc...

Les gicleurs automatiques sont interdits pendant cette période.

Dès que nous réussirons à régulariser la situation, vous en serez immédiatement avisé.

Nous vous suggérons de visiter notre site Web (www.saintantoinedetilly.com) et notre page Facebook (avec le logo de la municipalité) pour suivre l'évolution de la situation.

Merci de votre précieuse collaboration.

Donné ce 22 mai 2020

Gaétan Baron
Directeur des travaux publics

